

Monsieur le président,

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui est intitulé *Loi de mise en oeuvre de l'Accord établissant l'Organisation mondiale du commerce*, assurera l'exécution de l'Accord du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] que j'ai signé au nom du Canada à Marrakech, en avril dernier.

L'adoption de ce texte permettra à nos concitoyens de récolter les fruits du plus important accord commercial de l'Histoire. En instaurant un contexte commercial international plus ouvert et plus stable, cet Accord favorisera l'accroissement des exportations du Canada et des investissements. Les exportations, moteur de la récente reprise économique au Canada, revêtent une importance cruciale pour la réalisation du programme de création d'emplois et de croissance que s'est fixé le présent gouvernement et pour la sauvegarde de notre prospérité.

Le projet de loi à l'étude a pour objet l'approbation de cet Accord. Il amende les lois et les listes tarifaires actuellement en vigueur au Canada pour les rendre conformes à nos obligations en vertu de l'Accord. Enfin, il prévoit la nomination de représentants auprès de l'Organisation mondiale du commerce [OMC] et le paiement de la quote-part du budget de l'Organisation qui incombe au Canada.

Avant d'entrer en fonction, nous avons indiqué clairement qu'un gouvernement libéral continuerait d'appuyer le GATT, pierre angulaire de la politique commerciale canadienne. Nous nous sommes engagés à axer notre action sur la levée de l'impasse dans les négociations de l'Uruguay Round et sur la création d'une Organisation mondiale du commerce. Ce projet de loi incarne l'aboutissement de nos efforts.

L'Uruguay Round, les négociations commerciales les plus vastes et les plus globales qui aient jamais été entreprises, a suscité la participation d'un plus grand nombre de gouvernements que toutes les séries de négociations antérieures du GATT. Le résultat final comprend plus de 30 accords, ententes et déclarations, que vient couronner l'Accord établissant l'Organisation mondiale du commerce. Cette série d'accords comprend une énorme accumulation d'engagements nationaux pour la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises, une réforme approfondie des règles applicables aux échanges commerciaux ainsi que l'élargissement du système commercial mondial, de façon qu'il s'applique à de «nouvelles» questions, par exemple, le commerce des services et la propriété intellectuelle.

Le parachèvement de l'Uruguay Round aura des conséquences capitales pour le monde et pour l'économie canadienne, des conséquences qui se feront encore sentir bien après le tournant du prochain siècle. L'aboutissement du cycle de négociations,